



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
MAJ 01/02/2020

Attestation de présence en France

Je, soussigné (e) *
de nationalité, né(e) le

atteste sur l'honneur

- n'avoir pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de l'Union européenne
- n'avoir pas séjourné plus de 6 années hors de France au cours des 10 dernières années,
- n'avoir pas acquis le statut de résident longue durée UE dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Fait à, le..... Signature :

Attestation de non polygamie/Polyandrie

Je, soussigné (e) M*
de nationalité, né(e) le

atteste sur l'honneur ne pas vivre en état de polygamie/polyandrie.

Signature : Date :

Déclaration de communauté de vie

LE (LA) DECLARANT(E) * :
NE(E) LE : **A :**
Adresse :

ET SON (SA) CONJOINT(E) * :
NE(E) LE : **A :**
Adresse :

Déclarent sur l'honneur que la communauté de vie n'a pas cessé entre eux.

Fait le.....à.....

SIGNATURE DECLARANT(E):

SIGNATURE CONJOINT(E) :

DECLARATION D'ENGAGEMENT A RESPECTER

LES PRINCIPES REGISSANT LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Je, soussigné (e) *,

NOM/PRENOM

NE(E) LE : A :

NATIONALITE :

ADRESSE :

.....,

déclare sur l'honneur m'engager à respecter les valeurs et les principes régissant la République Française, ses lois, ses règles, ainsi que les autorités et institutions qui la représentent.

J'ai connaissance des principes fondamentaux de la République Française qui sont énoncés dans sa devise : « Liberté, égalité, fraternité » ainsi que de ses caractères d'indivisible, laïque, démocratique et social.

Je m'engage à respecter ces principes dans ma vie quotidienne.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations énoncées ci-dessus.

Fait leà.....

SIGNATURE :

L'article 441-7 du Code Pénal () permet de sanctionner toute personne ayant établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

Extraits de l'article 441-7 du Code pénal :

[..] est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.[...]